



Kathmandu, le 3 juillet 1963

POB 196.

C/10/1 - No.30

01508

CONFIDENTIELLE

Monsieur le Délégué du Conseil fédéral
à la Coopération technique,
1, Eigerplatz,
B e r n e

Concerne: Tour d'horizon.

Monsieur le Délégué,

Le 13 juin 1963, j'ai fait pour vous un premier tour d'horizon. J'ai l'honneur, aujourd'hui, de vous adresser un deuxième exposé de la même catégorie pour vous informer sur l'état actuel de nos affaires au Népal.

- 1) La lenteur avec laquelle les événements se développent au Népal dépasse encore mes prévisions pourtant fondées sur plusieurs années d'expérience en Inde. En ce qui concerne ma reconnaissance comme Chargé d'Affaires a.i. et les négociations relatives à la succession du CICR, on pourrait être porté à croire qu'il s'agit d'un calcul. Comme je l'ai relevé à la fin de la première page de ma lettre du 11 juin 1963 (C/2/2 - No.5), plus le temps passe plus l'organisation qui a succédé au CICR est engagée dans l'exécution des projets repris du CICR et plus diminue forcément notre liberté de décision à l'égard du Gouvernement de SM. Cependant, je ne crois pas que les autorités népalaises aient poussé le raffinement jusqu'à ce point. Bien plutôt, je suis porté à croire - et les expériences faites par mes collègues du corps diplomatique confirment ce point de vue - que l'administration népalaise, une des plus embryonnaires qui soit, fonctionne beaucoup plus mal que l'administration indienne, que souvent elle est hypnotisée par les détails et en oublie l'essentiel et que toute décision à prendre fait un accouchement difficile.
- 2) En ce qui concerne ma reconnaissance comme Chargé d'Affaires a.i., afin de ne pas compromettre la suite de mes travaux au Népal, j'ai adopté une attitude tout de patience et d'acceptation même des attitudes népalaises les plus injustifiées. A ce que j'ai entendu, il arrive que l'on reproche ici aux Suisses de manquer précisément de ces caractéristiques et de ne pas avoir, comme^m le disait récemment le Chef du Protocole, "la peau assez épaisse." Eh bien, je pense qu'on ne pourra pas, en tout cas, répéter ces reproches à l'égard du premier représentant suisse au Népal!



- 2 -

Quant au fond, les tergiversations népalaises n'étaient guère justifiées. Le Ministère des Affaires étrangères s'était plaint que la lettre de son Secrétaire du 3 avril 1963 soit restée sans réponse de la part des Autorités suisses. Or, votre Mémoire délivré précisément au Ministère des Affaires étrangères lors de votre visite à Kathmandu, se réfère à cette lettre et lui donne une réponse.

Quant à l'exigence népalaise de recevoir une lettre demandant l'ouverture d'une Légation permanente à Kathmandu, je ne vois pas que la note par laquelle M. l'Ambassadeur Cuttat a demandé mon agrément en qualité de Chargé d'Affaires a.i. ait pu être interprétée autrement que comme une requête tendant à créer, à Kathmandu, une Légation permanente. A Chargé d'Affaires a.i. permanent, Légation permanente me semble-t-il.

Quoi qu'il en soit, dès la réception de la copie de la lettre du Chef du Département du 18 juin 1963, ainsi que de la lettre du Ministre de Suisse au Népal du 19 du même mois, demandant explicitement l'ouverture d'une Légation permanente à Kathmandu, j'ai adressé, par une note du 28 juin 1963, copie de ces deux lettres au Ministère des Affaires étrangères. Bien m'en a pris car aujourd'hui encore apparemment, la lettre du Chef du Département n'est pas entre les mains du Secrétaire du Ministère des Affaires étrangères.

Si j'en crois un téléphone que m'a adressé hier un des adjoints du Chef du Protocole, le problème de mon agrément et de la création d'une Légation permanente sera soumis incessamment au Cabinet. Est-il besoin que j'ajoute que le Secrétaire des Affaires étrangères a tenu, à plusieurs reprises, à me déclarer que les difficultés rencontrées n'avaient aucunement trait à ma personne, que j'étais le très bienvenu au Népal, que son Gouvernement était heureux du choix qui avait été fait, etc., etc.

- 3) Peut-être faut-il, qu'à titre confidentiel, j'ajoute quelques mots concernant l'établissement de mes relations avec le team de l'ASRE et son Chef, établissement qui n'a pas présenté des difficultés moindres que celles rencontrées avec les autorités népalaises.

A vrai dire, M. Jenny m'a fort mal reçu et je n'ai guère reconnu en lui l'homme courtois et de bonne éducation que vous m'avez annoncé. Mais je passe sur les incidents plus personnels pour ne retenir que la conviction alors affichée par notre compatriote que:

- 1) à la longue nos projets de fabrication de tapis ne seraient pas viables;
- 2) rien de durable ne pourrait être entrepris avec les réfugiés tibétains;
- 3) notre Comité de Direction ne fonctionnerait pas normalement en raison de l'influence trop grande

que j'y pouvais prendre.

- 3 -

A la décharge de M. Jenny, je dois ajouter que mon arrivée a dû probablement provoquer en lui la crainte que j'exploite les difficultés qu'il rencontre tant avec ses propres collaborateurs (ainsi qu'il me l'a dit lui-même) qu'avec les autorités népalaises (ainsi que me l'a dit le Chef du Protocole). En outre, j'ai l'impression qu'il n'a pas été renseigné objectivement par le Secrétariat de l'ASRE à Zurich sur la structure véritable du projet des centres artisanaux. Quand je suis arrivé, M. Jenny avait manifestement la conviction que les centres artisanaux étaient un projet de l'ASRE dans lequel j'étais parvenu à faire intrusion.

Même au cours des premiers entretiens pendant lesquels M. Jenny a fait preuve, à mon égard, d'une agressivité que rien ne justifiait, j'ai essayé de conserver une attitude conciliante et de ne pas mêler de ressentiments personnels à l'examen de nos problèmes qui devait rester objectif coûte que coûte.

Mais c'est sans doute à M. Gans-Ruedin que je dois un retournement complet de la situation. Ce dernier, qui avait été également étonné de l'attitude de M. Jenny, a entrepris d'exposer à ce dernier quelle était la structure véritable de nos projets, que ces derniers relevaient politiquement, financièrement et techniquement de vous et des spécialistes que vous aviez associés à cette action, qu'enfin l'intérêt personnel de M. Jenny impliquait qu'il ne s'opposât pas à une bonne entente avec moi. J'ajouterai que je suis persuadé que la jeune Mme Jenny a également joué un rôle très positif pour l'amélioration de mes relations avec son mari.

Quoi qu'il en soit, notre compatriote, quelques jours après son retour de Beyrouth où il avait été se marier, a changé subitement d'attitude et depuis nous avons été en mesure de travailler ensemble sans que se produisît plus le moindre différend. Actuellement, la direction des centres fonctionne de manière aussi plaisante que si mon partenaire était M. Wilhelm - ce qui n'est pas peu dire!

Quant au reste du personnel de l'ASRE, des relations cordiales s'établissent peu à peu. Mlle Spahr, en particulier, m'a aidé de son mieux toutes les fois que j'ai eu recours à son appui.

- 4) En ce qui concerne le personnel auparavant attaché au CICR, je n'ai eu qu'à me louer du zèle dont il a fait preuve pour poursuivre avec notre Comité de Direction l'oeuvre qu'il avait entreprise. De ce côté, rien que d'agréable à relever.

Une mention particulière doit être faite de Mlle Bertschinger. Vous la connaissez et je ne vous étonnerai pas en vous disant que si, aujourd'hui, après une période très difficile, "la situation est bien en main", c'est à elle que je le dois. Dans les domaines les plus variés où elle a travaillé depuis mon arrivée, non seulement

elle s'est avérée parfaitement à la hauteur des tâches que je lui ai confiées, mais encore elle a oeuvré jusqu'à la limite de ses forces pour que nous puissions faire face à tous les problèmes qui se posaient à nous jour après jour. Je tiens, d'autre part, à relever combien la parfaite connaissance qu'a Mlle Bertschinger des problèmes concernant les projets du CICR m'a été utile et le sera encore à l'avenir. A cet égard, je me permets de relever que je n'ai pas perdu tout espoir de voir Mlle Bertschinger revenir à Kathmandu après les vacances qu'elle prendra dès la fin de Septembre 1963. Je sais, en effet, que je peux pendant mes absences lui confier sans appréhension les affaires que nous traitons ensemble d'habitude, ce que je ne pourrais peut-être pas faire avec une autre collègue.

M. Rüfenacht vient donc de perdre son père et nous attendons aujourd'hui d'un moment à l'autre l'avion piloté par M. Jenny qui le ramènera à Kathmandu d'où il s'envolera pour la Suisse. Comme il a donné sa démission, nous n'attendons pas qu'il revienne au Népal, quelque regret que nous ayons, M. Jenny et moi-même, de cette décision.

Mlle Ochsner abandonnera également son poste à titre définitif à la fin de septembre prochain et, bien que notre Comité n'ait pas encore pris de décision définitive à son égard, nous inclinons à penser que nous pourrions éviter de la remplacer.

Quant à Mlle Neuenschwander, MM Schnurrenberger, Wüthrich et Weiersmüller, nous avons reçu les propositions de l'ASRE concernant leur traitement. Voici les réductions de salaire, par mois, qu'impliquerait l'application des normes de l'ASRE :

Mlle Neuenschwander	moins frs.s.	20.-
M. Schnurrenberger	" " "	540.-
M. Wüthrich	" " "	420.-
M. Weiersmüller	" " "	600.-

(Pour ce dernier, compte tenu des fonctions que nous lui avons confiées récemment, nous avons prévu un traitement de frs.s.1400.- au lieu des frs.s.1100.- proposés par l'ASRE suivant l'emploi précédent de notre compatriote; ce nouveau traitement serait en accord avec les salaires versés par l'ASRE au Népal.)

- 5 -

Je ne sais comment réagiront les intéressés à nos propositions concernant leur traitement à partir du 1er octobre prochain. Par le même courrier, je serai sans doute en mesure de vous renseigner à cet égard quant à MM. Wüthrich et Weiersmüller et Mlle Neuenschwander. Pour M. Schnurrenberger, il conviendra d'attendre encore quelque temps, la mousson rendant irrégulières les communications avec Pokhara.

- 5) Nous essayons d'établir avec le représentant du Dalai Lama, M. Yeshi Lhondup, des relations par lesquelles s'exprime notre respect de sa fonction. Nous espérons beaucoup que, petit à petit, un dialogue s'établisse non seulement avec M. Lhondup mais également avec les principaux Tibétains dont dépendent, en partie, nos projets.

Arriverons-nous à ce que les réfugiés tibétains et les Népalais que nous associerions à nos projets, se comportent en "partners" et non plus, ainsi que c'est encore trop souvent le cas maintenant, comme de sympathiques mendiants ? A cet égard, un gros effort devrait être fait dans les écoles afin qu'au moins la prochaine génération de Tibétains, si nos projets durent suffisamment longtemps, possèdent les qualités de caractère indispensables à la poursuite autonome des projets. Notre Comité a déjà abordé ce problème avec le R.P. Moran, Président du Comité qui s'occupe des écoles et ce dernier reconnaît pleinement l'importance de cet aspect de nos projets. Comme les Jésuites passent pour être des maîtres dans la formation du caractère, le R.P. Moran devrait être l'associé rêvé pour améliorer le rendement des écoles en ce qui concerne la formation de la personne.

- 6) En ce qui concerne le Centre de Kathmandu, un premier envoi de soie est bien arrivé et nous venons de recevoir, d'autre part, un envoi de coton. La fabrication des tapis suivant les nouveaux dessins introduits par M. Gans-Ruedin se poursuit sans incident et les prévisions optimistes de notre expert quant à l'habileté des tisserands tibétains s'avèrent justifiées.

Les rapports du Dr. Zwicky de Chialsa indiquent des difficultés de deux ordres surtout : il semble que le ravitaillement en produits alimentaires devient de plus en plus difficile. D'autre part, le rendement de l'école laisse beaucoup à désirer.

Concernant le premier problème, nous ne pouvons guère intervenir utilement pour le moment car nous ne disposons d'aucun surplus food à Kathmandu dont nous pourrions prélever des envois pour le Solu/Khumbu. D'autre part, le Dr. Zwicky ne nous a pas encore adressé une demande formelle d'aide.

- 6 -

Dès mon retour de New Delhi (voir plus bas) ou, le cas échéant, de Kalimpong, je tâcherai de monter à Chialsa en compagnie de M. Jenny et du représentant du Dalai Lama pour examiner la situation sur place. Je crains cependant que la mousson ne nous permette pas de déplacement, non seulement en raison des difficultés de vol mais encore à cause des rivières qui ne peuvent plus être traversées et interrompent souvent tout trafic. D'autre part, un voyage entièrement à pied me retiendrait trop longtemps loin de Kathmandu où il est important que soient conduites aussi rapidement que possible les négociations envisagées avec le Gouvernement népalais. Nous verrons ce qui peut être fait.

A Pokhara, la filature de laine progresse et le ravitaillement en laine filée du Centre de Kathmandu est assuré.

M. Müller devrait être arrivé aujourd'hui à Dhor Patan où il établira une fromagerie et conduira le "survey" décidé d'entente avec vous.

- 7) Rien de nouveau concernant l'utilisation de notre Pilatus Porter dont M. Emil Wick a pu achever la révision avant son récent départ pour la Suisse. Nous attendons encore les propositions des Nations Unies concernant une utilisation en commun des deux avions, propositions que, bien entendu, je vous soumettrai.
- 8) Les contacts établis avec l'USAID concernant le surplus food américain se déroulent de manière satisfaisante. Il semble qu'il n'y aura pas de difficulté à ce que le responsable de la répartition du surplus food soit l'une des organisations suisses au Népal (ASRE ou CRS). D'autre part, l'USAID semble disposée à accroître le volume du surplus food qu'elle mettra à notre disposition, ce qui nous permettra tant de faire face aux pénuries de produits alimentaires qui se produisent sporadiquement ici ou là que d'empêcher que la création de nouveaux centres artisanaux ne provoque une inflation locale par l'accroissement du pouvoir d'achat des Tibétains. J'ai trouvé l'Ambassadeur des Etats-Unis et le Directeur de l'USAID très ouverts à l'égard de ces préoccupations qui, je crois, sont nouvelles en ce qui concerne les effets des projets de coopération technique.
- 9) Grâce à Mlle Spahr, qui a des relations étendues dans les milieux népalais les plus divers, la Légation pourra bientôt être installée dans un nouveau bâtiment dont le loyer a pu être fixé à un montant deux ou trois fois moins élevé que les prix en vigueur dans la capitale.

- 10) Par ma lettre adressée le 11 juin 1963 à la Division des Affaires administratives (A/3/2/1 No.10) et dont je vous ai envoyé une copie, je proposais de revendre un des VW bus du CICR et d'acheter à sa place un Landrover ou un autre véhicule tous terrains. Je pense aujourd'hui qu'il convient de vendre également l'autre VW bus dont nous pourrions, je l'espère, obtenir un prix égal au coût de ce véhicule neuf. Ce VW bus également devrait être remplacé par un véhicule tous terrains. Je vous adresserai, à cet égard, une demande en bonne et due forme. J'ajoute simplement, pour aujourd'hui, que seuls des véhicules tous terrains permettent des déplacements rapides dans tous les points de la capitale que nous devons pouvoir atteindre. A cet égard, je vous signale que l'ASRE ne possède que des véhicules tous terrains et que le CICR ne disposait que de deux VW bus à la suite d'une assez curieuse disposition prise par M. Hagen qui escamota, à son profit, le seul véhicule tous terrains que possédait le team du CICR au Népal.
- 11) Avec l'autorisation de notre Ambassadeur à New Delhi, je partirai pour la capitale indienne samedi prochain, 6 juillet 1963. D'une part, je dois subir une opération dans la bouche qui ne peut pas être exécutée à Kathmandu et un contrôle médical pour lequel également aucune possibilité n'existe dans la capitale népalaise; d'autre part, il y a nombre de problèmes administratifs qui se posent à Mlle Bertschinger et à moi-même et pour lesquels il faut que je voie comment l'Ambassade procède (comptabilité de la Légation, décomptes avec Berne, réglementation, courrier diplomatique, facilités à attendre du Gouvernement local, etc.). Tout cela ne peut pas être traité par correspondance.
- 12) Comme je vous en ai informé par ma lettre du 24 juin 1963 accompagnée d'une note de la même date adressée au Ministère des Affaires étrangères, j'ai maintenant demandé formellement l'ouverture des négociations sur les projets repris du CICR. Jusqu'à ce jour, aucune réaction des autorités népalaises. Notre Comité prépare, cependant, les négociations dont il s'agit et il vous soumettra ses conclusions dès que possible.
- 13) Il a été beaucoup question de lenteurs dans ce tour d'horizon. Je pense que le plan pour la deuxième phase que je vous adresserai aussi tôt que possible se présentera comme une reconduction de la période transitoire, incluant cependant les changements de personnel prévus mais excluant encore des précisions qui ne peuvent être fournies sur la forme que prendront nos actions au cours des années prochaines. Je regrette ces retards; hélas, je ne peux danser plus rapidement que les violons népalais. D'autre part, je pense qu'une reconduction de la période transitoire plutôt que la présentation d'un plan plus défi-

- 8 -

nitif n'implique au fond aucun inconvénient.

Je résume: dans tous les secteurs, encore une fois, la situation est maintenant bien en main, la collaboration avec l'ASRE est devenue agréable et une patience inépuisable de notre côté fait face aux lenteurs non moins inépuisables des autorités népalaises.

L'optimisme de ces conclusions ne doit toutefois pas faire oublier que nous sommes encore en deça des principaux obstacles à surmonter et qui se présentent tout d'abord sous la forme des négociations à entreprendre au cours des prochaines semaines et d'une autorisation à obtenir du Gouvernement népalais de créer un centre artisanal permanent à Pokhara si vous-même ratifiez notre proposition à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.



E. Mentha

cc: Ambassade de Suisse, New Delhi



P.S.

ad 3) cidessus: J'ai omis d'ajouter que depuis l'heureuse volte-face de M. Jenny, ce dernier ne s'est plus exprimé négativement à l'égard de nos projets. Pour l'heure, il joue loyalement, je crois, le jeu d'une collaboration fructueuse avec moi. Je ne sais cependant pas si ses convictions profondes ont vraiment changé d'un jour à l'autre, quels qu'aient été les arguments que M. Gans-Ruedin ait pu faire valoir dans ses conversations avec notre compatriote.

